



République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2022

Extrait du
registre des délibérations du conseil municipal
Session ordinaire du 14 janvier 2022

L'an 2022 le quatorze Janvier à 18:00 , les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle des Fêtes, sur convocation qui leur a été adressée le 7 janvier 2021, par le Maire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VASSALLO, Maire de Tende.

Étaient Présents :

Jean-Pierre VASSALLO - Pierre Dominique DALMASSO - Marilene DALMASSO - Myriam PASTORELLI - Sébastien VASSALLO - Lucie MOULIN - Morgan MILANO - Jean-Charles QUERCIA - Marguerite CARBONI - Cyrille LEJA - Caroline FRANCA - Palmyre FIORANI - Frédéric TRUC - Elise FERRARI - Patricia ALUNNO - FRANCOISE VADA

Pouvoirs :

Maryse CASTELLANI à Marguerite CARBONI - Florent REYNAUD à Sébastien VASSALLO

Absents excusés :

Daniel VAISSIERE

Madame Myriam PASTORELLI a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2022_20

Objet :ADMINISTRATION GENERALE- RÉFECTION DU CIMETIÈRE DE ST DALMAS - APPROBATION DE L'OPÉRATION ET DU PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire expose à ses collègues que lors du passage de la tempête ALEX une partie du cimetière de Saint Dalmas a été emportée, détruisant :

- l'ensemble des emplacements des urnes funéraires (5)
 - 18 caveaux monuments
 - 124 emplacements en pleine terre
 - 80 tiroirs
 - 27 emplacements indigents
- soit 254 emplacements regroupant 304 défunts.

Restent 17 caveaux monuments, 215 emplacements en pleine terre et 66 emplacements indigents.

Le projet de reconstruction du cimetière de Saint Dalmas consiste à maintenir les emplacements non détruits, d'en construire de nouveaux hors zones à risques (talus et ancien parking), de mettre aux normes le cimetière et de réaliser un jardin du souvenir avec une stèle à la mémoire des défunts emportés par la tempête. Le projet prévoit également la reconstruction du mur soutenant le stade, travaux indispensables dans le cadre du projet de reconstruction du cimetière.

Une étude de faisabilité a été lancée et le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 4.238.316 € hors taxes dont le détail a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux, ainsi que l'esquisse du futur cimetière.

Le plan de financement n'est pas encore finalisé mais il semble important de pouvoir lancer l'opération et notamment les études de maîtrise d'œuvre qui permettront d'affiner les coûts.

Toutefois, il est précisé que la commune bénéficiera d'une aide spécifique de l'État dans le cadre de la contractualisation État/Collectivités pour les projets post-tempête ALEX dont le montant n'est pas encore fixé à ce jour. De plus, le Maire propose de demander le report du Fonds Régional d'Aménagement des Territoires spécifique Tempête ALEX sur cette opération (montant de 400 000 €). La commune sollicitera également une aide du Département (taux pouvant atteindre 45 % dans le cadre d'une reconstruction suite à des destructions liées aux intempéries). Enfin, l'association des Maies du 06 a d'ores et déjà allouée une somme de 50.000 euros.

Le conseil municipal, l'exposé de M. le Maire entendu, et après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le projet de reconstruction du cimetière de St Dalmas dont les travaux ont été estimés par l'étude de faisabilité, à 4.238 316 € HT.
- D'autoriser le Maire à lancer la consultation pour le marchés de maîtrise d'œuvre, et de toutes les études nécessaires à la réalisation du projet
- D'autoriser le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer tous actes et documents afférents

Adoptée à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, à Tende, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Date de l'affichage, par extrait à la porte de la Mairie :